

Dans le cadre de ce projet pilote, une médiation sera proposée à trois moments différents et par trois instances aux parents impliqués dans une situation d'enlèvement parental international :

- lorsqu'un des parents (généralement le parent resté au pays) ouvre un dossier chez Child Focus. La plupart du temps, aucune procédure de retour n'a encore été lancée à ce moment-là ;
- lorsqu'une demande de retour est adressée à l'Autorité centrale belge. Dans ce cas, l'Autorité centrale belge informera les parents ;
- lors de l'audience préliminaire devant le tribunal de la famille en charge de la demande de retour. Deux tribunaux belges collaborent à ce projet pilote : le tribunal de Gand pour les dossiers en langue néerlandaise et le tribunal de Bruxelles pour les dossiers en langue française. Dans les deux tribunaux,

les juges compétents soumettront l'offre de médiation aux parents concernés.

Lorsque le juge orientera les parents vers la médiation, ils seront immédiatement mis en contact avec un bureau de médiation pour obtenir de plus amples informations et, le cas échéant, lancer le processus de médiation. Durant ce projet pilote, le processus de médiation sera pratiquement gratuit pour les parties (contribution minimale).

La Commission Européenne soutient financièrement ce projet qui sera lancé en mars 2017 et durera jusqu'à la fin de l'année suivante. Une évaluation suivra en 2018.

HILDE DEMARRE

MÉDIATEURS ET DIVERSITÉ, DIVERSITÉ DE MÉDIATIONS

Depuis quelques années fleurissent un peu partout des centres de médiation où se cotoient non seulement une quantité non négligeable de nos confrères mais également des psychologues, des ingénieurs, des travailleurs sociaux, des artistes,... tous ayant en commun le titre de médiateur.

Cette proximité nous permet d'ouvrir le champ des possibles dans un domaine où la résolution des conflits n'est plus seulement l'apanage du monde judiciaire.

Ces diverses compétences mélangées, loin d'entrer en compétition les unes avec les autres, sont au contraire un réel plus pour les personnes que nous sommes amenées à rencontrer en médiation.

Nos compétences juridiques demeurent essentielles tant pour donner une information objective quant à la portée du conflit que pour dégager un accord solide au regard des lois qui nous gouvernent.

Mais que sont ces compétences si elles ne sont pas étayées par l'expérience et l'humanité d'hommes et de femmes de terrain soucieuses d'accueillir ces personnes et de les aider à cerner la source de leur conflit afin qu'ils puissent leur poser de bonnes questions?

La complémentarité et le partage d'expériences deviennent donc la règle au sein de ces centres de médiation, véritables laboratoires du conflit et vecteurs d'idées nouvelles pour remettre l'humain au coeur de la relation.

OMA « La Grande Porte » est un de ces lieux où la médiation se pratique tous les jours grâce à une équipe de neuf personnes aux compétences diverses et qui peuvent répondre à tout type de demande, que ce soient pour des médiations judiciaires transmises par les tribunaux ou pour des personnes qui souhaitent régler tout type de conflit en réinstaurant entre eux une communication. Nombreux sont les confrères aussi qui accompagnent leurs clients en médiation et qui, dans la toute grande majorité des cas, participent activement au processus et à l'élaboration d'un accord.

Ce lieu est aussi une plateforme d'information et d'échanges pour les professionnels, les particuliers, les sociétés ou les entreprises désireux de recourir aux modes appropriés de prévention et de règlement des conflits. Il s'appuie pour ce faire, sur les compétences d'un réseau de médiateurs et d'intervenants spécialisés, engagés, en Belgique et à l'étranger, travaillant dans un esprit d'ouverture humaniste et pluriculturelle.

